

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Commune DE MOLSHEIM



- I. Le cadre général du Compte Financier Unique
- II. Les informations statistiques, fiscales et financières
- III. La section de fonctionnement
- IV. La section d'investissement
- V. Les budgets annexes

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Financier Unique

Le compte financier unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion, établi par le comptable public et au compte administratif établi par le maire.

Après une expérimentation, la loi de finances généralise le compte financier unique au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La mise en place du CFU permet :

- de favoriser la lisibilité de l'information financière en regroupant dans un même document les données budgétaires et patrimoniales,
- de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable,
- d'aboutir à une confection 100 % dématérialisée des documents.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2025.

Déroulement de la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est présenté

L'article L 2541-13 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du Compte Financier unique qu'il soumet au vote.

Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre Compte Financier Unique.

Le Compte Financier Unique doit impérativement être transmis au plus tard le 15 juillet au représentant de l'Etat (contrôle de la légalité) avec :

- La délibération en constatant l'adoption ;
- L'état des restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes) ;
- La délibération d'affectation du résultat.

II. Les informations statistiques, fiscales et financières

	CA 2024	CFU 2025
Population DGF	9475	9475
Dépenses réelles de fonctionnement	13 001 512 €	13 573 786 €
Recettes réelles de fonctionnement	17 315 912 €	18 341 315 €
Dépenses de personnel	6 924 650 €	7 071 987 €
Dépenses d'équipement brut	4 655 923 €	5 804 411 €
En-cours de la dette	0 €	0 €
Capital remboursé	0 €	0 €
Produit des impositions directes	6 923 587 €	7 394 113 €
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 372 €	1 433 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 828 €	1 936 €
Dépenses d'Equipement brut /Population	491 €	613 €
Produit des impositions directes / Population	731 €	780 €
Dotation Globale de fonctionnement (DGF)	1 212 734 €	1 099 677 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	131 704 €	124 435 €
Dépenses de Personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	0,53	0,52
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	0,27	0,32
Dépenses réelles de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement	0,75	0,74

III. La section de fonctionnement

1. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes de fonctionnement 2025	18 389 536,37 €
Dépenses de fonctionnement 2025	14 907 865,07 €
Résultat de fonctionnement 2025	3 481 671,30 €

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses totales de fonctionnement 2025 s'élève **14 907 865 €** et sont réparties comme suit :

- **13 573 786 €** au titre des opérations réelles
- **1 334 079 €** pour les opérations d'ordre : dotations aux amortissement, valeurs comptables des immobilisations cédées.

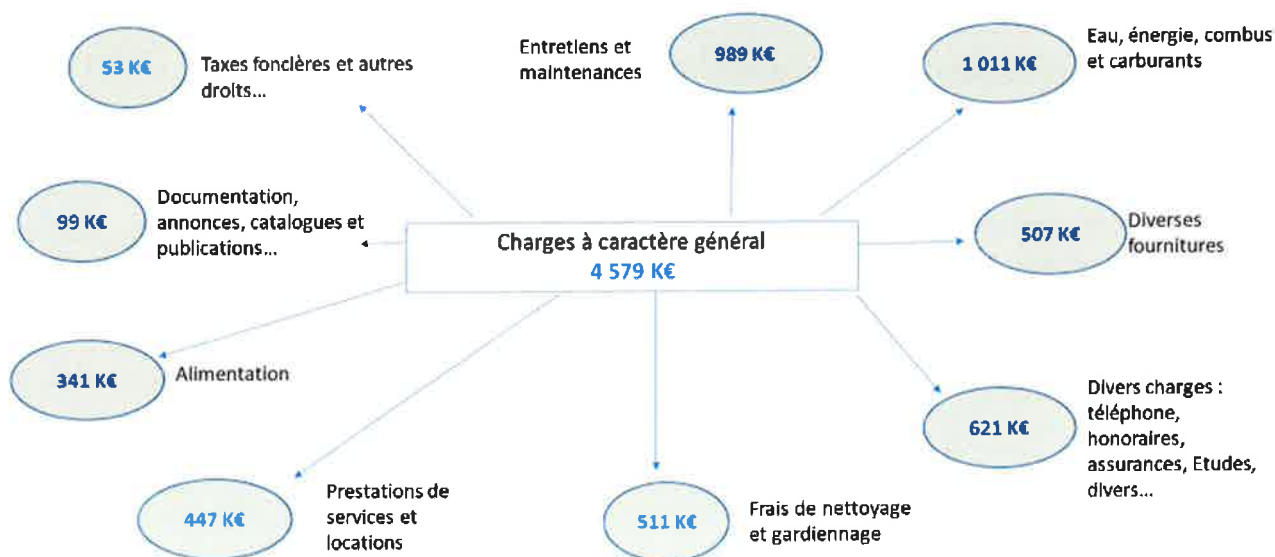
Dépenses de fonctionnement/€		2024	2025	ECART
011	Charges à caractère général	4 212 143 €	4 579 039 €	8,71%
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 924 650 €	7 071 987 €	2,13%
014	Atténuations de produits	342 029 €	508 194 €	48,58%
65	Autres charges de gestion courante	1 377 324 €	1 293 069 €	-6,12%
67	Charges spécifiques	2 905 €	224 €	-92,29%
68	Dotations aux provisions	142 461 €	121 272 €	-14,87%
Dépenses réelles de fonctionnement*		13 001 512 €	13 573 786 €	4,40%
042	Opé d'ordre de transfert entre sections	1 714 944 €	1 334 079 €	-22,21%
Dépenses d'ordre		1 714 944 €	1 334 079 €	-22,21%
Total des dépenses de fonctionnement		14 716 456 €	14 907 865 €	1,30%

Les dépenses réelles sont en hausse de 4.40 % par rapport à 2024

► **Chapitre 011 « charges à caractère général »** : 4 579 039 € augmentation par rapport à 2024

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, aux primes d'assurances, et aux prestations de services (cantines scolaires). Le chapitre 011 représente 34 % des dépenses réelles de fonctionnement.

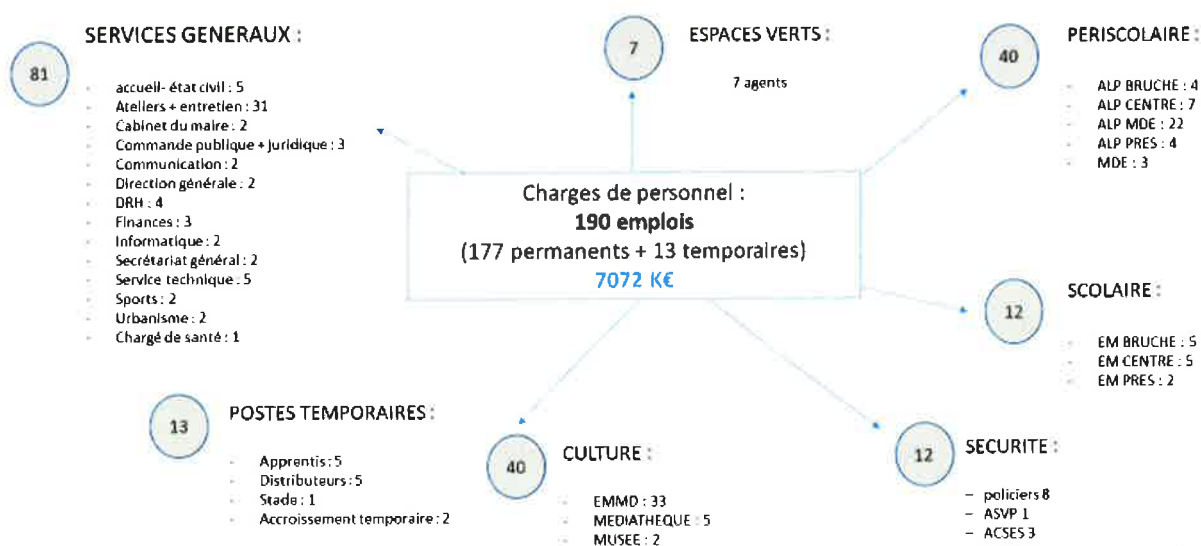
Les charges à caractère général



► **Chapitre 012 « dépenses de personnel »** : 7 071 987 € en augmentation de 2.13 % par rapport à 2024

L'évolution de ce chapitre est essentiellement liée à l'évolution réglementaire (revalorisation du point d'indice, augmentation de la prévoyance CNRACL, revalorisation du SMIC, prime pouvoir d'achat...). Le chapitre 012 représente 52 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de Personnel



► **Chapitre 014 « atténuations de produits »** : 508 194 € augmentation de 48 € par rapport à 2024

L'augmentation s'explique par l'instauration du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) qui s'ajoute au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

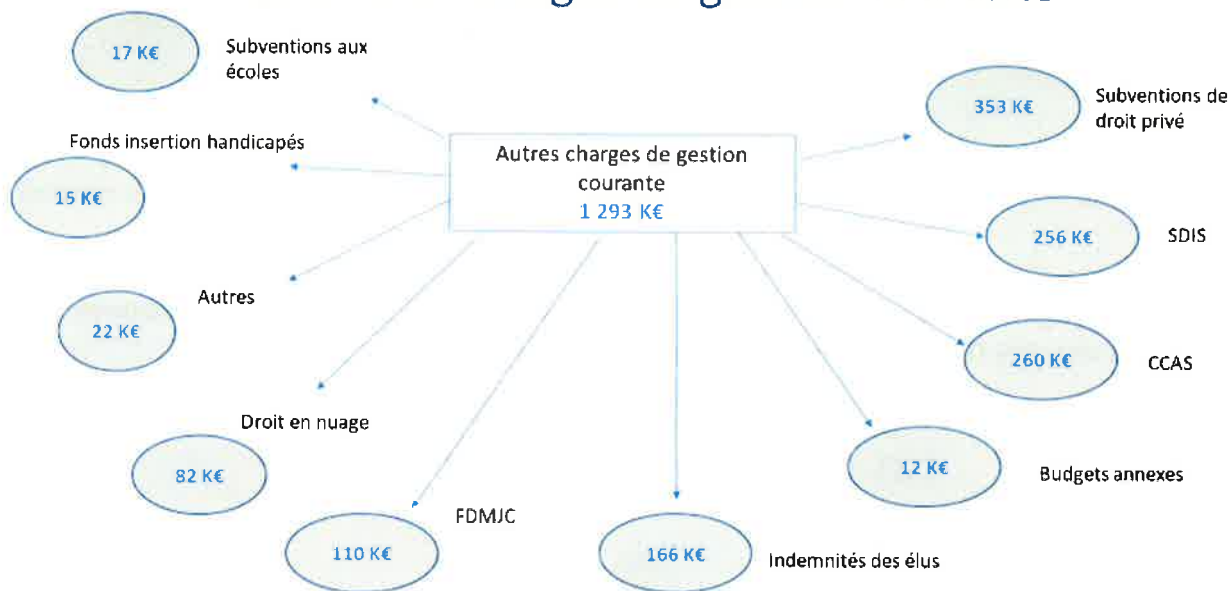
Le chapitre 014 représente 4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► **Chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** : 1 293 069 € en légère baisse de 6.12 % par rapport à 2024

Sur ce chapitre, sont inscrites notamment les dépenses relatives aux indemnités des élus, aux subventions versées aux associations et autres organismes, CCAS, aux contributions au service d'incendie et le droit en nuage, aux fonds d'insertion personnes handicapées et des créances irrécouvrables.

Ce chapitre constitue 9 % des dépenses réelles.

Les autres charges de gestion courante



► **Chapitre 67 « charges exceptionnelles »** : 224 €

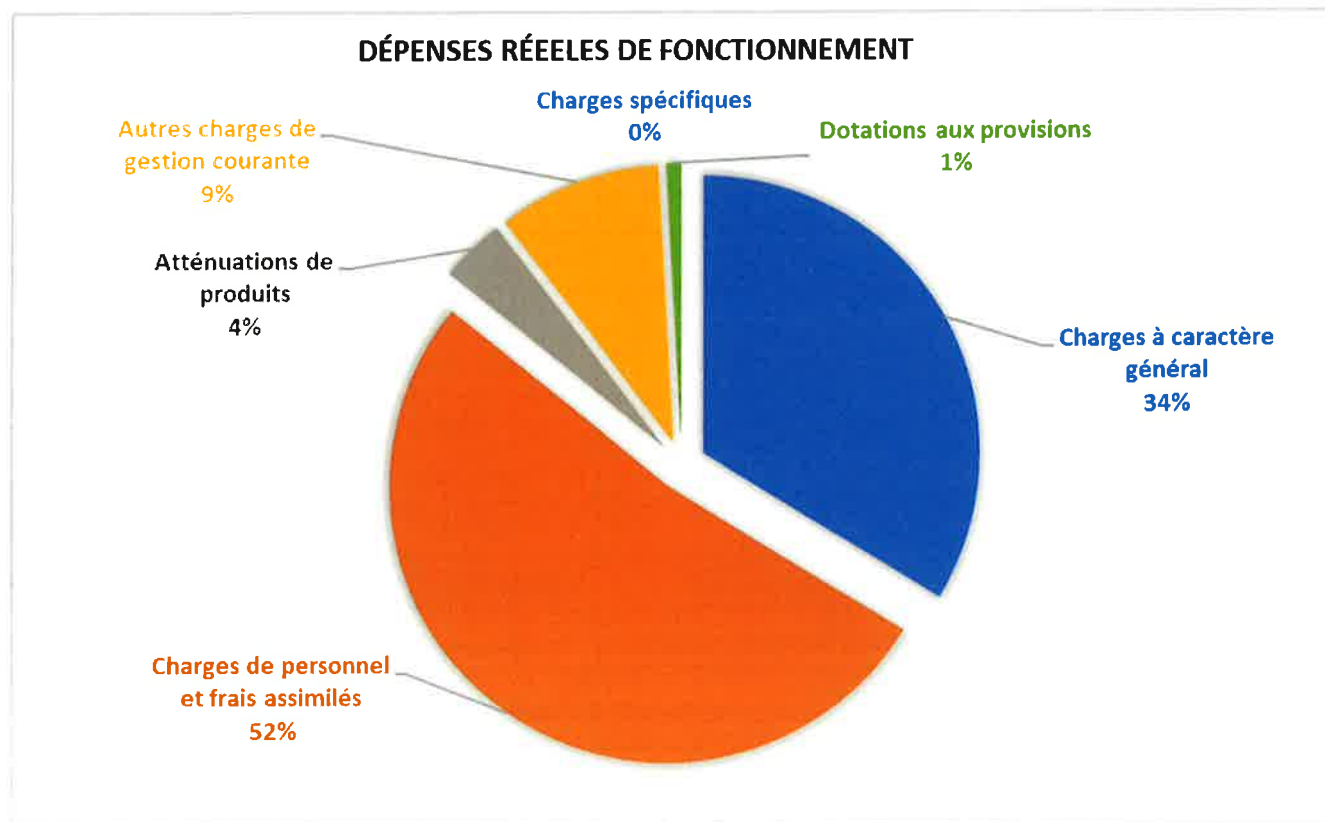
Ce chapitre retrace des annulations de titres.

► **Chapitre 68 « Dotations aux provisions »** : 121 272 €

Il convient de constituer une provision dès l'apparition d'un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative : maladie ordinaire, chômage et litiges juridiques.

La collectivité n'ayant pas souscrit un contrat d'assurance garantissant la maladie ordinaire, il a été décidé de constituer une provision couvrant le risque pour le Personnel de la Ville de Molsheim et CCAS (Titulaires et stagiaires CNRACL).

Les chapitres 67 et 68 représentent moins de 1% des dépenses réelles.



3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, périscolaire, entrées culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes totales de fonctionnement 2025 représentent **18 389 536 €** et sont réparties comme suit :

- **18 341 315 €** au titre des opérations réelles
- **18 221 €** pour les opérations d'ordre

Recettes de fonctionnement		2 024	2 025	ECART
013	Atténuations de charges	26 972 €	64 493 €	139,11%
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 021 381 €	1 050 796 €	2,88%
73	Impôts et taxes	3 451 162 €	3 493 811 €	1,24%
731	Fiscalité locale	7 996 287 €	8 324 475 €	4,10%
74	Dotations et participations	4 408 119 €	4 443 050 €	0,79%
75	Autres produits de gestion courante	122 740 €	64 165 €	-47,72%
77	Produits spécifiques (hors cessions)	3 998 €	4 779 €	19,55%
	Produits des cessions	1 130 469 €	753 285 €	
78	Reprises sur provisions	144 599 €	142 461 €	-1,48%
Recettes réelles de fonctionnement *		18 305 727 €	18 341 315 €	0,19%
042	Opé d'ordre de transfert entre sections	19 024,00	48 221,00	153,47%
Recettes d'ordre		19 024,00	48 221,00	153,47%
Total des Recettes de fonctionnement		18 324 751,29	18 389 536,37	0,35%

Les recettes réelles se maintiennent par rapport à 2024.

► **Chapitre 013 « atténuations de charges »** : 64 493 € en légère baisse

Sur ce chapitre, sont inscrits les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux (indemnités journalières...).

► **Chapitre 70 « produits des services et du domaine »** : 1 050 796 € en très légère hausse par rapport à 2024.

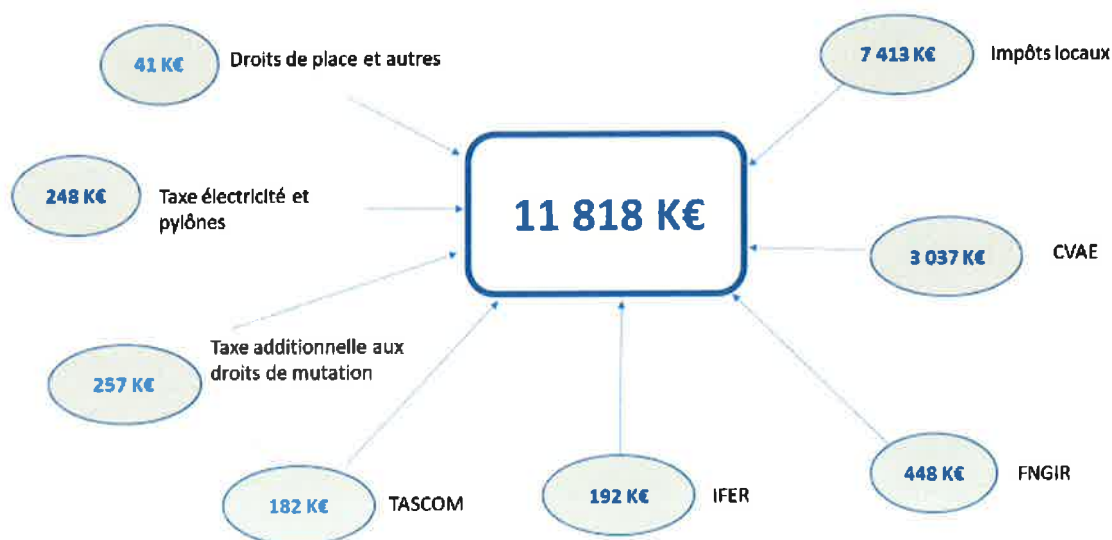
Ce chapitre retrace les recettes liées aux concessions dans les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances et droits des services à caractère culturel (28 % des produits de services), et les services périscolaires (cantines : 60 % des produits des services). L'évolution constatée résulte essentiellement d'une augmentation de l'effectif en restauration scolaire et en périscolaire.

Le chapitre 70 constitue 6 % des recettes réelles de fonctionnement.

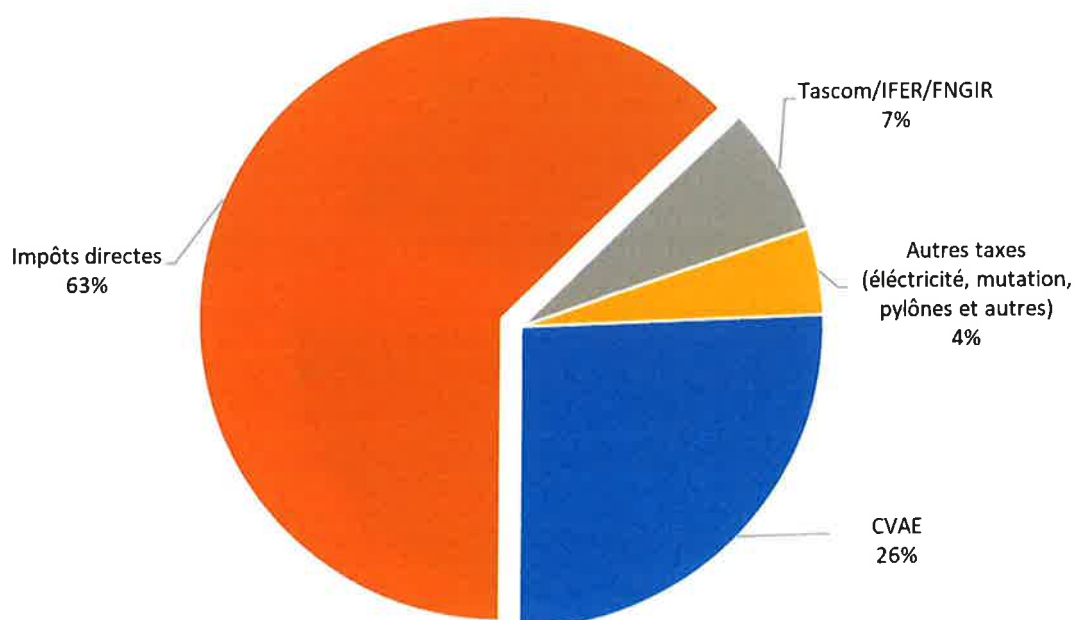
► **Chapitre 73/731 « impôts et taxes »** : 11 818 286 € en hausse de 5.34 %

Sur ce chapitre, sont inscrits notamment les produits de la fiscalité (les trois taxes des ménages et celles des entreprises), la taxe sur l'électricité et la taxe additionnelle sur les droits de mutation. Le chapitre 73 constitue 65 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les Impôts et taxes



Impôts et taxes 2025

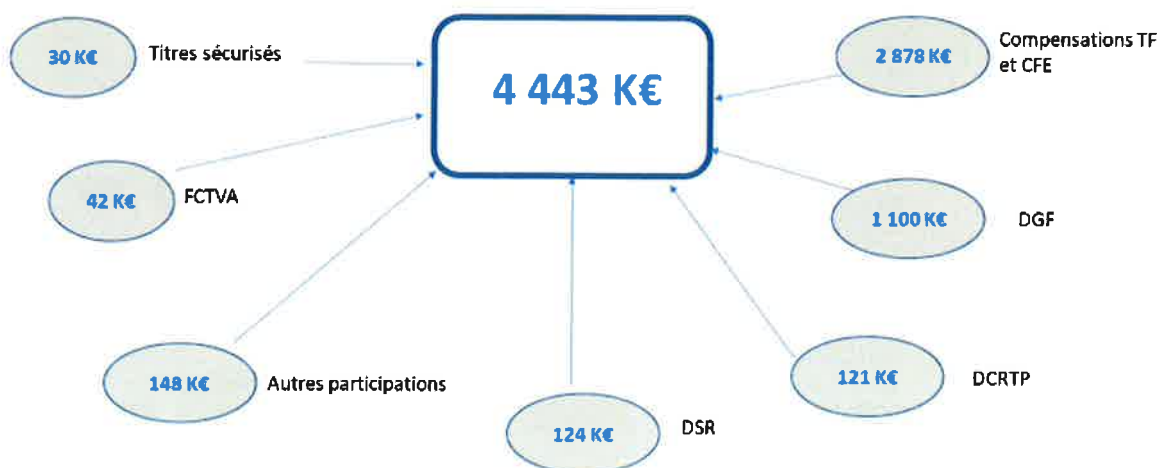


► **Chapitre 74 « Dotations et participations »** : 4 443 050 € en légère hausse de 0.79 %

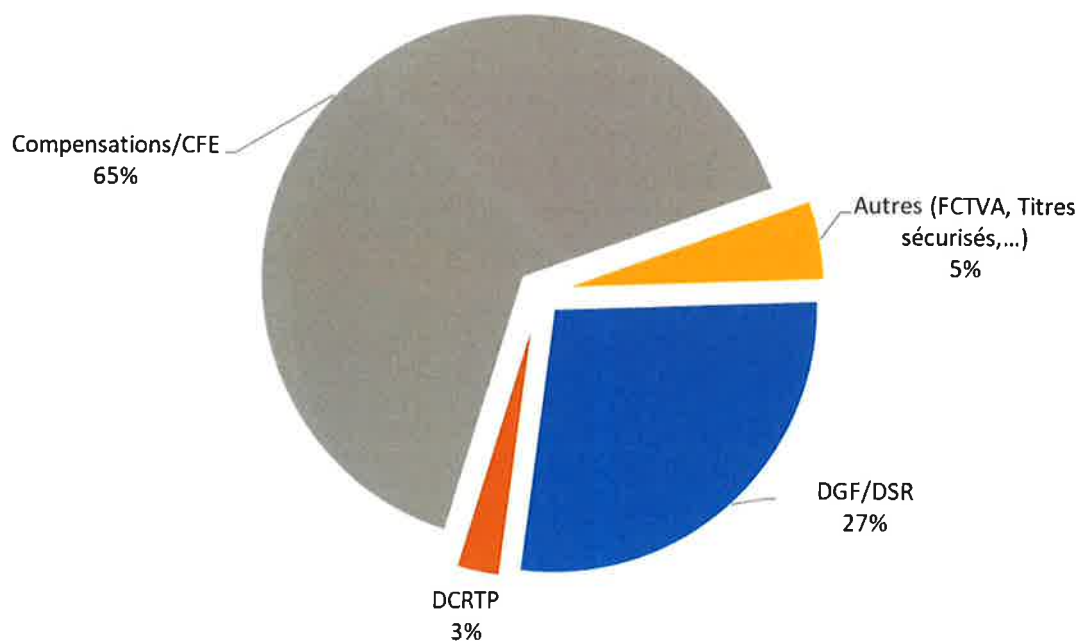
Sur ce chapitre, sont inscrits notamment la dotation globale de fonctionnement, les allocations compensatrices TH, FB et FNB et diverses participations accordées par l'Etat, la CAF.

Le chapitre 74 constitue 24 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les Dotations



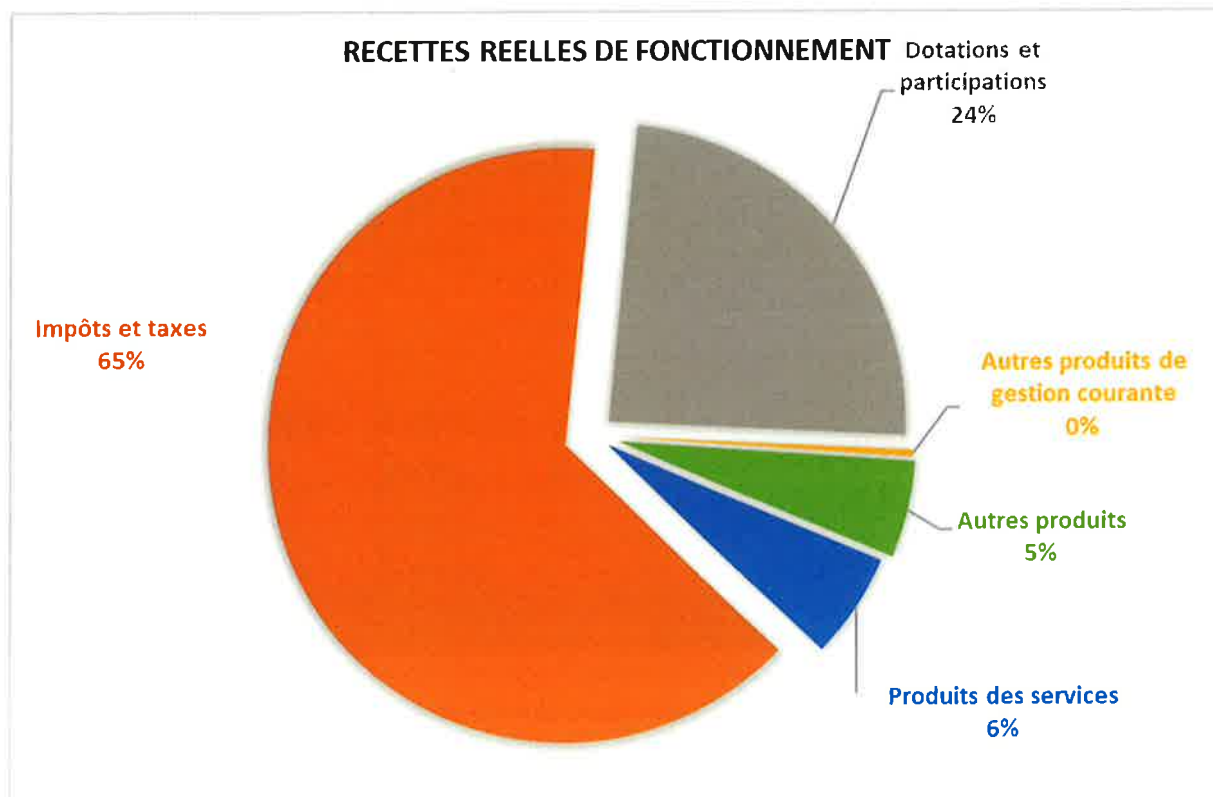
Dotations et participations 2025



► **Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : 64 165 €**

Sont imputés sur ce chapitre les revenus des locations de salles, des immeubles et les produits divers.

► **Chapitres 76, 77, 78 et 013 « produits financiers, spécifiques et reprises sur provisions, atténuations des charges » : 965 018 € (dont 753 285 € de produits de cession)**



IV. La section d'investissement

1. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création et des emprunts contractés.

Les dépenses totales d'investissement 2025 représentent **6 101 621 €** et sont réparties comme suit :

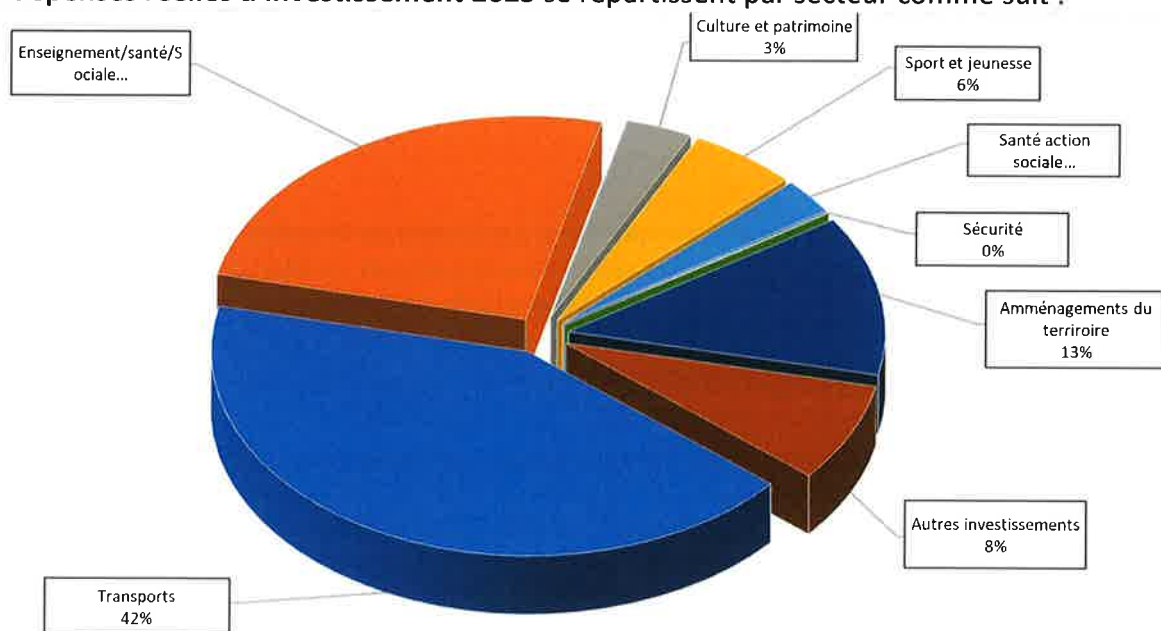
- **5 804 765 €** au titre des opérations réelles
- **296 857 €** pour les opérations d'ordre

Dépenses d'investissement		2024	2025	ECART
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	41 737 €	1 300 €	-96,89%
204	Subventions d'équipement versées	19 599 €	5 750 €	-70,66%
21	Immobilisations corporelles	1 552 632 €	3 711 858 €	139,07%
23	Immobilisations en cours	3 041 956 €	2 085 503 €	-31,44%
16	Emprunts et dettes assimilées		353 €	#DIV/0!
458	Opérations pour compte de tiers	122 500 €	0 €	-100,00%
Dépenses réelles		4 778 423 €	5 804 765 €	21,48%
040	Opé d'ordre de transfert entre sections	19 025 €	48 221 €	153,46%
041	Opérations patrimoniales	131 346 €	248 636 €	89,30%
Dépenses d'ordre		150 371 €	296 857 €	97,42%
Total des dépenses d'investissement		4 928 794 €	6 101 621 €	23,80%

Etat de la dette

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette pour la Ville de Molsheim est **ZERO**.

Les dépenses réelles d'investissement 2025 se répartissent par secteur comme suit :



Les principaux projets de la Ville de Molsheim en 2025 sont :

- Le quartier Henri MECK
- La Rue de Saverne
- Le chemin de Dorlisheim
- Rue de Lorraine
- L'aménagement de la voirie secteur Maison de la santé

- L'extension de l'Ecole de la Bruche
- Stadium : Eclairage LED des 3 terrains
- Restauration de la Chartreuse
- Chaudière de la Médiathèque
- Cimetière du ZICH

Les autres opérations :

- Dotations de matériel
- Dotations des services
- Dotations des écoles et périscolaires
- Dotations récurrentes (ADAP, PLU, Mise en conformité...)
- Subventions versées (Budgets annexes)

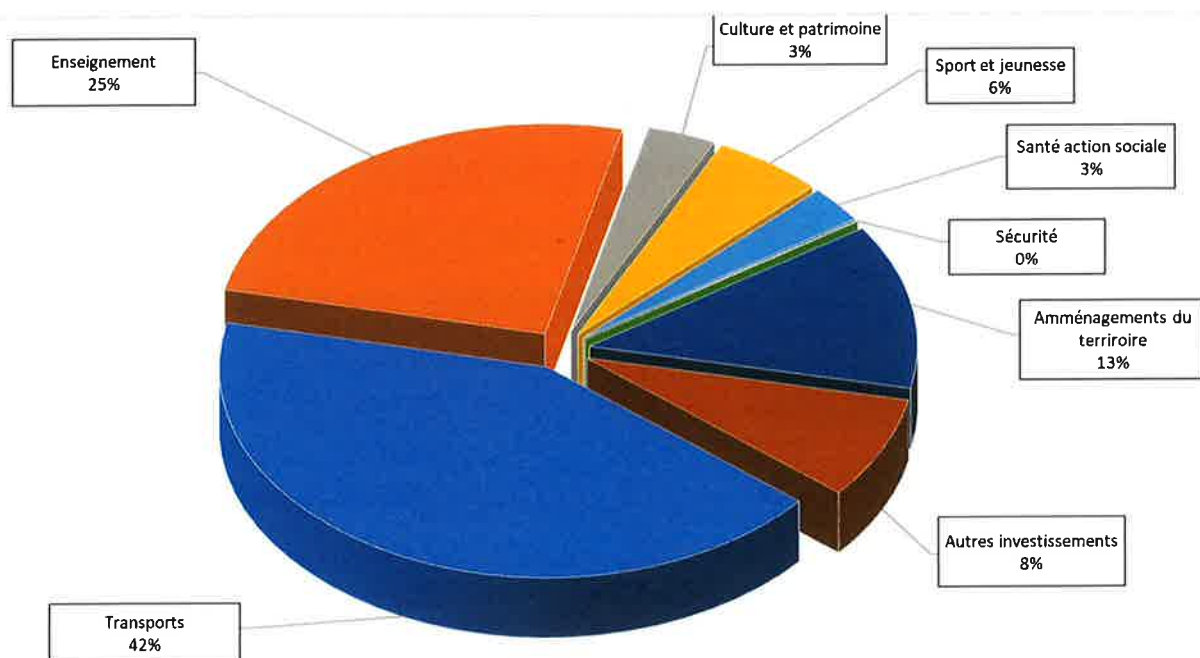
3. Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement et cession foncière)
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau routier ou d'éclairage public...).
- Les dotations (FCTVA)
- L'emprunt

Les recettes totales d'investissement 2024 représentent **5 904 629.36 €** et sont réparties comme suit :

- **3 715 635.89 €** au titre des opérations réelles
- **1 846 290.35 €** pour les opérations d'ordre : amortissements et opérations patrimoniales
- **342 703.12 €** l'excédent d'investissement N-1



Recettes d'investissement		2024	2025	ECART
13	Subventions d'investissement	820 108 €	119 791 €	-85,39%
16	Emprunts et dettes assimilées	353 €	0 €	-100,00%
10	Dot fonds divers et réserves	681 523 €	874 947 €	28,38%
1068	Excédents de fonct capitalisés	2 138 051 €	3 608 296 €	68,77%
458	Opérations pour compte de tiers	75 601 €	29 608 €	-60,84%
Recettes réelles		3 715 636 €	4 632 641 €	24,68%
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections	1 714 945 €	1 334 079 €	-22,21%
041	Opérations patrimoniales	131 346 €	248 636 €	89,30%
Recettes d'ordre		1 846 290 €	1 582 715 €	-14,28%
001	Excédent n-1	342 703 €	975 836 €	
Total des Recettes d'investissement		5 904 629 €	7 191 191 €	21,79%

L'exécution budgétaire de la **section d'investissement** fait ressortir un **excédent de clôture de 1 089 749.89 €**

DEPENSES 2025	RECETTES 2025
6 101 621,36 €	7 191 371,25 €
Excédent : 1 089 749,89 €	

Des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2026 comme suit :

DEPENSES 2025	RECETTES 2025
762 831,10 €	4 029 588,12 €
Excédent : 3 266 757,02 €	

4. Affectation des résultats

La ville de Molsheim constate pour l'exercice 2025 :

- Un excédent de clôture en fonctionnement de : 3 481 671.30 €
- Un excédent de clôture en investissement de : 1 089 749.89 €
- Des Restes à réaliser : En dépenses 762 831.10 €
En recettes 4 029 588.12 €



V. Les budgets annexes

1- Budget annexe Succession Albert HUTT

- **Origine et fonctionnement**

Le 6 juin 1986 la Ville a accepté la succession Albert HUTT. Un budget annexe « succession Albert HUTT » a été créé le 7 juin 1987.

L'objectif de ce budget est, dans le respect du legs, d'administrer les valeurs mobilières et fonds de Mr HUTT.

Ce budget annexe n'a connu aucune variation majeure au cours du temps. Il est traditionnellement excédentaire. Il bénéficie d'une subvention du budget principal à hauteur de l'amortissement des pianos qui sont acquis sur ce budget annexe et qui sont utilisés par l'école municipale de musique, dont le budget relève du budget principal.

- **Exécution**

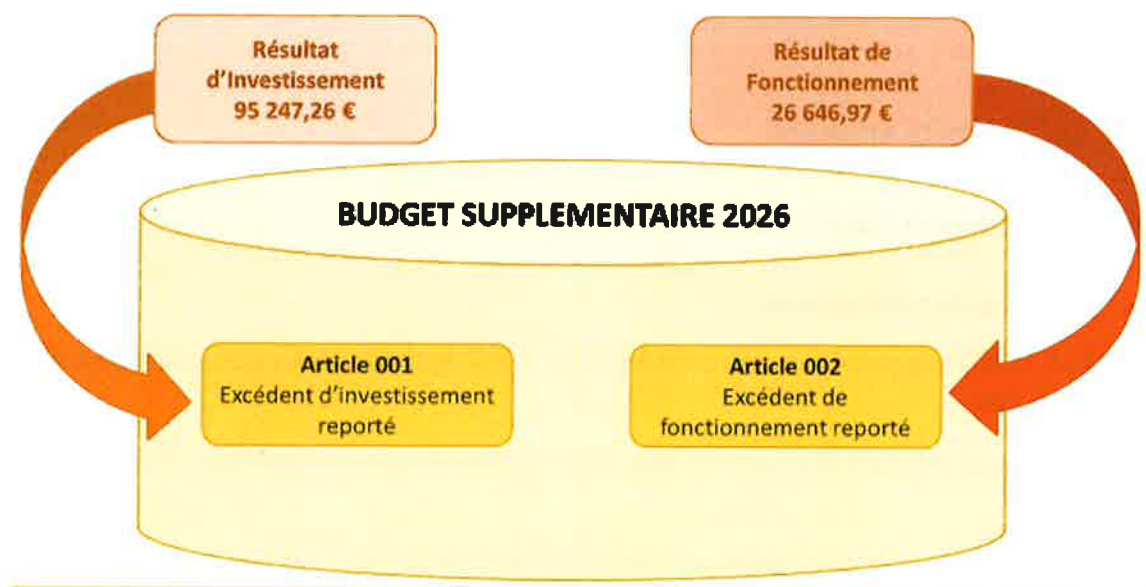


- **Affectation des résultats**

Le budget annexe « Succession Albert HUTT » constate pour l'exercice 2024 :

- Un excédent de clôture en fonctionnement de : 26 646.97 €
- Un excédent de clôture en investissement de : 95 247.26 €

L'affectation des résultats au Budget 2024 comme suit :



2- Budget annexe Camping municipal

- **Origine et fonctionnement**

Le budget annexe « CAMPING MUNICIPAL » a été créé le 24 mars 2005.

La gestion de ce service public industriel et commercial (SPIC) a été effectuée depuis l'origine en régie. Le principe de le confier à un délégataire a été posé par délibération du 3 octobre 2003.

Ce choix de gestion a été décidé au regard des résultats déficitaires de l'exploitation, de la difficulté d'appréhender une gestion privée avec les instruments publics à disposition.

Une première délégation, sous forme d'affermage, a été consentie pour la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2010. Elle a été renouvelée, après mise en concurrence, avec le même délégataire sur les périodes 2010 à 2013, puis 2014 à 2018. Début 2017, la Ville a été confrontée à une cessation de fait de la gestion du camping par le délégataire.

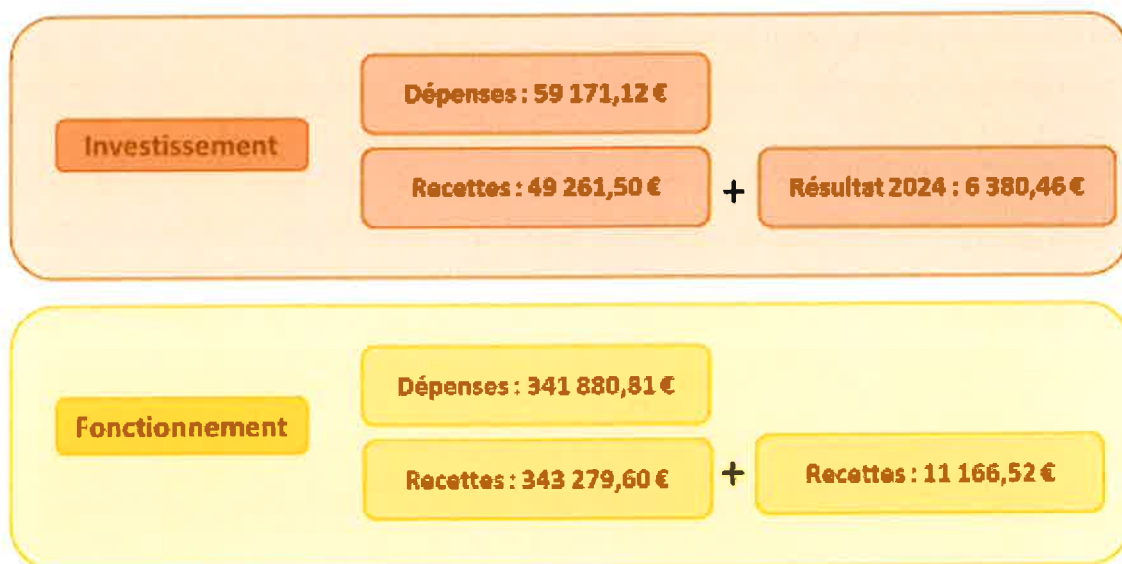
Une procédure administrative de résiliation de la gestion déléguée a été mise en œuvre, et à compter de 2018 la Ville a repris la gestion du camping en régie. La question de déléguer à l'avenir sa gestion reste ouverte.

Ce budget annexe, qui ne retraçait que les résultats et quelques investissements, a évolué à compter de l'exercice 2018 pour incorporer toutes les écritures d'une gestion en régie.

Le résultat provisoire de l'exercice 2019 fait apparaître un solde positif lié à une saison particulièrement performante. Le chiffre d'affaires est d'environ 230 K€ supérieur aux années précédentes. En 2020 et 2021, la crise sanitaire fait que les saisons estivales du camping sont réduites et occasionnent une baisse du chiffre d'affaire importante. La construction d'un nouvel accueil et l'achat de nouveaux mobil-home sont couverts par le budget principal qui verse une subvention pour couvrir l'investissement et le fonctionnement.

La saison 2025 s'achève et fait ressortir un chiffre d'affaire en forte augmentation, **273 K€**.

- **Exécution**

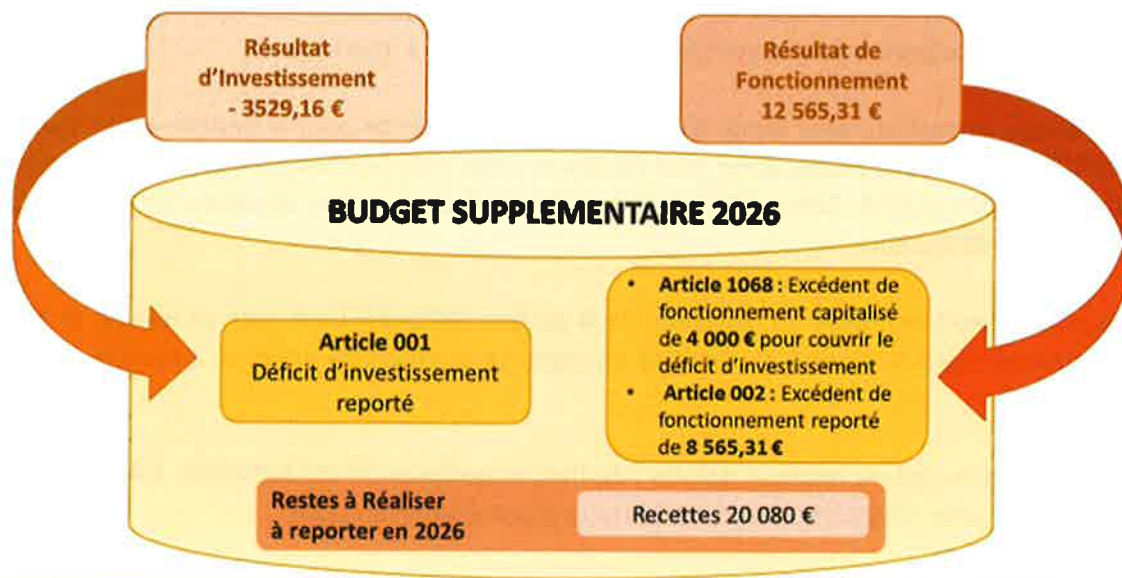


- **Affectation des résultats**

Le budget annexe « Camping municipal » constate pour l'exercice 2025 :

- Un excédent de clôture en fonctionnement de : 12 565.31 €
- Un excédent de clôture en investissement de : -3 529.16 €
- Des Restes à réaliser : En recettes 20 080.00 €

L'affectation des résultats au Budget 2025 comme suit :



3- Budget annexe Locaux commerciaux

- **Origine et fonctionnement**

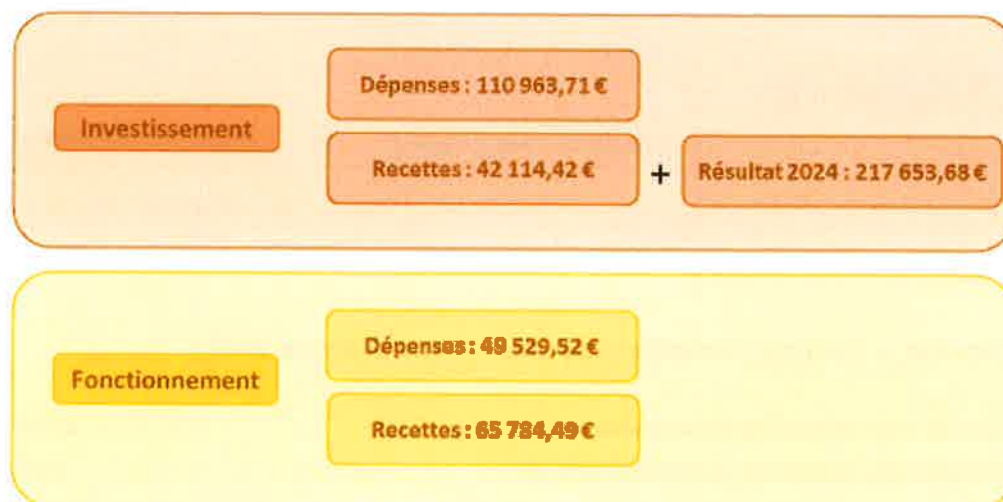
Le budget annexe « LOCAUX COMMERCIAUX » a été créé le 24 mars 2005.

L'objectif de ce budget est de retracer l'ensemble des opérations sur des locaux commerciaux donnés en location par la Ville. Ce budget, soumis à la TVA, sous-tend une partie de la politique municipale en faveur du commerce du centre-ville.

Les locaux relevant de ce budget sont les suivants :

- Le restaurant La Metzsig
- La Charcuterie MULLER
- La superette Carrefour Express
- Cabinet infirmière
- Immeuble 16 rue de Saverne (acquisition en 2023)

- **Exécution**



- **Affectation des résultats**

Le budget annexe « Locaux commerciaux » constate pour l'exercice 2025 :

- Un excédent de clôture en fonctionnement de : 16 254.97 €
- Un excédent de clôture en investissement de : 148 804.39 €
- Des Restes à réaliser : En dépenses 33 920.66 €



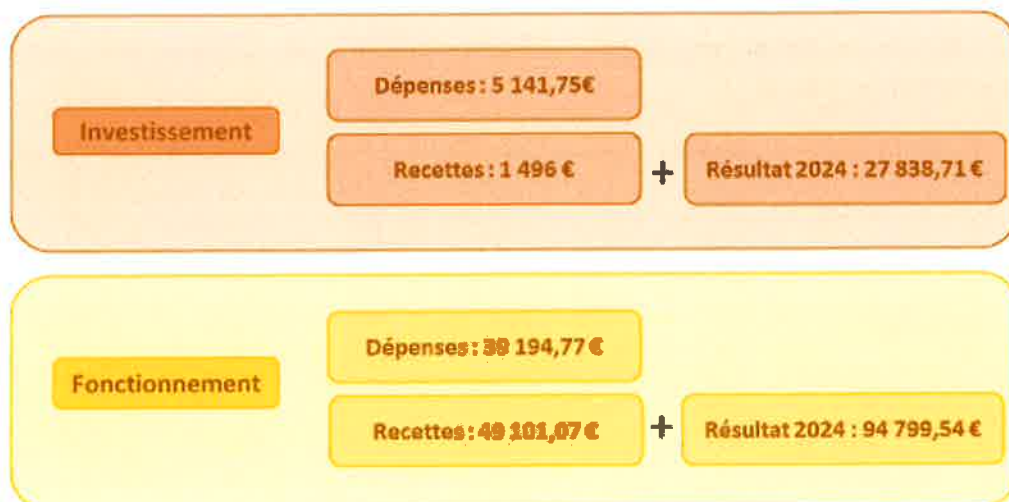
4- Budget annexe Forêt

- **Origine et fonctionnement**

Le budget annexe « FORET COMMUNALE » a été créé le 24 mars 2005.

L'objectif de ce budget est d'isoler toutes les écritures relatives à la forêt placée sous le régime forestier et l'administration de l'ONF, et relevant du domaine privé communal sur le territoire de la commune d'URMATT.

- **Exécution**



- **Affectation des résultats**

Le budget annexe « Forêt communale » constate pour l'exercice 2025 :

- Un excédent de clôture en fonctionnement de : 104 705.84 €
- Un excédent de clôture en investissement de : 24 192.96 €



5- Budget annexe Réseaux

- **Origine et fonctionnement**

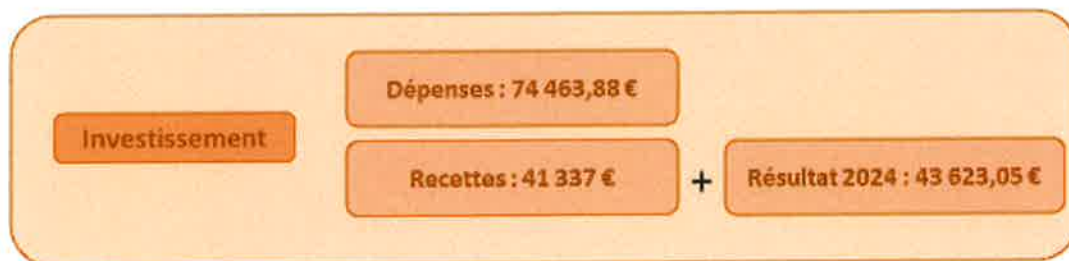
Un budget annexe « RESEAUX » a été créé le 27 septembre 2010.

Ce budget retrace les opérations liées au déploiement de divers réseaux de communication sur le territoire communal, en particulier le réseau de fibre. La ville, lorsqu'elle aménage des voiries, prévoit systématiquement des fourreaux pris en charge par ce budget annexe. Ces fourreaux permettent le déploiement de la fibre optique par divers opérateurs et par la Ville elle-même.

Gestionnaire d'un réseau de fibre à destination des acteurs institutionnels du territoire, la Ville a pour client la communauté des communes.

Les travaux de dénivellation du passage à niveau ont retardé le bouclage de la fibre sur l'ensemble de notre territoire entre les bâtiments communaux. Celui-ci a été relancé en 2019. Le coût d'investissement important doit être amorti en moins de 8 ans, notamment par des économies sur les matériels et abonnements (vidéo protection, serveurs, etc...).

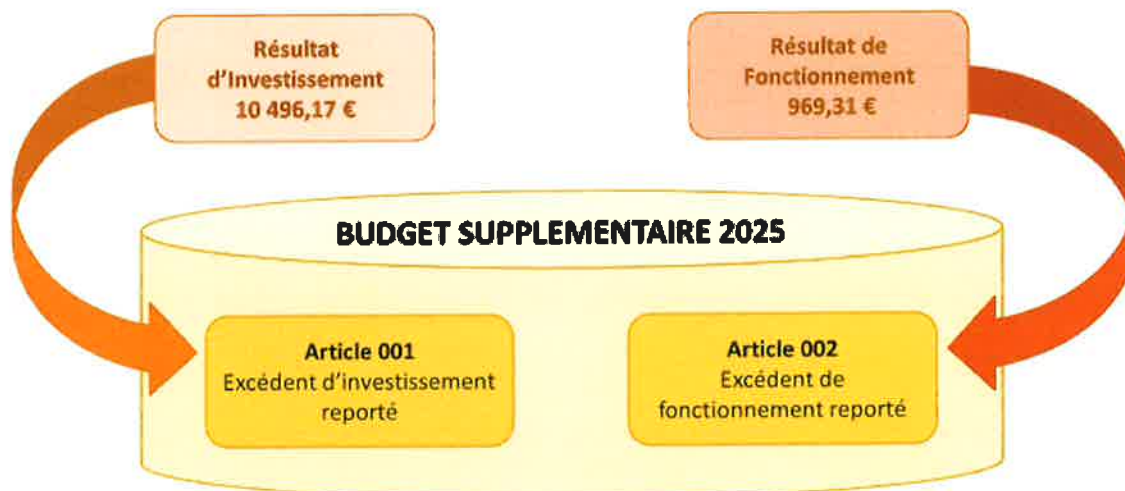
- **Exécution**



- **Affectation des résultats**

Le budget annexe « Réseaux » constate pour l'exercice 2025 :

- Un excédent de clôture en fonctionnement de : 969.31 €
- Un excédent de clôture en investissement de : 10 496.17 €



Molsheim, le 30/06/2026

Le Maire,
Laurent FURST



